

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0149

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Rudigoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0149**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Les Offices publics de l'habitat (OPH) sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

L'OPH Grand Lyon habitat est rattaché à la Métropole de Lyon, compétente dans le domaine de l'habitat.

L'OPH Grand Lyon habitat gère un patrimoine de plus de 25 000 logements sociaux implantés sur le territoire métropolitain.

Modalités de représentation

L'effectif du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat est de 27 membres qui sont désignés dans les conditions prévues au IV de l'article 421-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH) de la manière suivante :

a) - désignation des 17 représentants de la Métropole de Lyon au conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat :

- 6 conseillers métropolitains,
- 3 personnes qualifiées(*) élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH mais n'ayant pas la qualité de conseiller métropolitain,
- 6 autres personnes qualifiées(*),
- 2 représentants d'associations d'insertion.

(*) Personnes qualifiées dans l'un, au moins, des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales.

b) - désignation par les institutions professionnelles concernées :

- 1 représentant de la Caisse d'allocations familiales du département du Rhône,
- 1 représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- 1 représentant au sein des collecteurs du 1 % patronal,
- 2 représentants des syndicats les plus représentatifs dans le département du Rhône.

- c) - désignation par les locataires :
- 5 représentants.

Il est proposé au Conseil métropolitain de désigner, selon la répartition précisée ci-avant, les 17 représentants de la Métropole qui siègeront au conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne pour représenter la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, pour la durée du mandat en cours :

a) les conseillers métropolitains (6) : mesdames Catherine Panassier, Zorah Ait-Maten, monsieur Michel Le Faou, madame Béatrice Vessiller, messieurs Rolland Jacquet et Stéphane Guillard,

b) les personnes qualifiées (9) : madame Odile Belinga, messieurs Hubert Julien-Laferrière, Grégory Dayme, Bruno Gignoux, Christian Barthélemy, Yvon Deschamps, Vincent Amiot, Jean-Louis Boullu et Louis Levêque,

c) les représentants des associations d'insertion suivantes (2) : messieurs Yvon Condamin (Aralys) et Gérard Valère (Habitat et humanisme).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.